

ALSACE

Valeur : 3,90 F

Couleurs : brun, bistre, bleu

50 timbres à la feuille



Dessiné par Boris ONIPENKO

Gravé en taille-douce

par Claude ANDREOTTO

Format vertical 22 x 36

(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 26 février 1977, à STRASBOURG (Bas-Rhin) ;

générale, le 28 février 1977.

La région Alsace, formée des deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, représente plus d'un million et demi d'habitants et 8 310 kilomètres carrés, soit 3 % de la population et 1,8 % de la superficie de la France.

L'ancienne province fut longtemps terre de passage et d'invasion, champ-clos, puis carrefour d'une culture originale. Ce couloir entre Lorraine et Bourgogne est devenu une étoile, au centre d'une communauté qui a choisi sa métropole, Strasbourg, pour siège du Conseil de l'Europe.

La géographie harmonise, d'ouest en est, montagnes et plaines. Au pied des pentes vosgiennes tapissées de forêts et d'alpages, les coteaux portent, selon le Bordelais Montaigne, « les vignes les plus belles et les mieux cultivées » où murissent Riesling et Muscat, Tokay et Traminer.

Des hauteurs, les rivières s'en vont irriguer de fertiles vallées ou les prairies des « Rieds », propices à la chasse et à la pêche, puis les loess de l'Ackerland, riches en blé ou betterave, houblon ou tabac.

Elles rejoignent enfin le fleuve tutélaire qui borde « une immense plaine, préparée pour l'homme comme un second paradis » dont parla Goethe et qui fascina Hugo.

Le timbre illustre un village de l'Alsace traditionnelle chère à Hansi. Mais cette image ne peut représenter toute l'Alsace vivante et actuelle.

La démographie jeune et dynamique y fournit une main-d'œuvre importante et qualifiée. L'expansion économique s'y développe depuis les bourgs ruraux et les villes moyennes jusqu'aux grands centres industriels.

Le carrefour traditionnel s'est modernisé par un réseau routier, autoroutier, ferroviaire, aérien qui s'élance vers « l'intérieur » ou franchit les espaces rhénans. Enfin, la liaison Rhône-Rhin, engagée par le VII^e Plan, consacre le rôle majeur de l'artère alsacienne dans le trafic européen des voies navigables à grand gabarit.

Le développement économique se poursuit dans un cadre d'une qualité exceptionnelle où l'urbanisation et l'industrialisation ne compromettent pas les paysages naturels.

Tout en accordant la priorité au développement économique créateur d'emplois, l'Alsace moderne montre qu'elle entend aller de l'avant et tenir la place qui lui revient dans l'espace rhénan sans pour autant négliger les préoccupations d'environnement qui animent de plus en plus ses habitants.

Le Président de la République était donc fondé à souhaiter en mars dernier à Colmar, que « l'Alsace soit une vitrine, une réalisation exemplaire de ce que notre pays est capable de faire au cœur de l'Europe ».

